



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie 3.10

N° de la demande :	2024-1393
Demande :	Nouvelle étiquette ou modifications à l'étiquette – Mélanges en cuve
Demandeur :	BASF Canada, Inc.
Produit :	Herbicide Pursuit
N° d'homologation :	21537
Principe actif (p.a.) :	imazéthapyr 240 g/L
N° de document de l'ARLA :	3619073

But de la demande

La présente demande visait à faire inclure les options de mélange en cuve suivantes dans les cultures de soja de l'Est du Canada :

- herbicide Pursuit plus herbicide Conquest 480 plus herbicide Prowl H2O plus herbicide Eragon LQ plus herbicide glyphosate plus adjuvant Merge appliqués en présemis;
- herbicide Pursuit plus herbicide Conquest 480 plus herbicide Eragon LQ plus herbicide glyphosate plus adjuvant Merge appliqués en présemis ou en prélevée;
- herbicide Pursuit plus herbicide Conquest 480 plus herbicide Integrity plus herbicide glyphosate plus adjuvant Merge appliqués en présemis ou en prélevée;
- herbicide Pursuit plus herbicide Conquest 480 plus herbicide Frontier Max plus herbicide glyphosate appliqués en présemis ou en prélevée;
- herbicide Pursuit plus herbicide Conquest 480 plus herbicide Frontier Max appliqués par incorporation en présemis ou en prélevée;
- herbicide Pursuit plus herbicide Conquest 480 plus herbicide Prowl H2O appliqués par incorporation en présemis.

Évaluation des propriétés chimiques, des effets sur la santé et des effets sur l'environnement

Aucune évaluation des propriétés chimiques, des effets sur la santé ou des effets sur l'environnement n'est requise, puisque la formulation, les cultures hôtes, les doses d'application, les méthodes d'application et les calendriers d'application du produit n'ont pas été modifiés.

Évaluation de la valeur

Un examen approfondi de l'étiquette de l'herbicide Pursuit et de l'étiquette des constituants de mélange en cuve a permis de déterminer que la dose et le calendrier d'application de chaque produit herbicide entrant dans la composition du mélange ont conformes à ceux du produit appliqué seul ou comme constituant d'un mélange en cuve précédent pertinent. L'étiquetage de ces mélanges en cuve offre au producteur une flexibilité supplémentaire pour lutter contre un plus large éventail de mauvaises herbes qui infestent le soja, comparativement à l'herbicide Pursuit appliqué seul. On peut s'attendre à ce que ces options de mélange en cuve atténuent le

développement d'une résistance pour les mauvaises herbes qui sont sensibles à au moins deux composants herbicides ayant des modes d'action différents.

Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire a terminé l'évaluation de la présente demande et estime que l'ajout des options de mélange en cuve sur l'étiquette du produit est acceptable.

Références

Valeur

3573326 2024, Value Considerations for the Addition of Various tank mixtures to the Pursuit label, DACO:
10.1,10.2,10.2.2,10.2.3,10.2.3.1,10.3,10.4,10.5.1,10.5.2,10.5.3,10.5.5

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre de Santé Canada, 2024

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou du produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique ou mécanique, photocopie, enregistrement sur support magnétique ou autre, ou de la verser dans un système de recherche documentaire, sans l'autorisation écrite préalable de Santé Canada, Ottawa (Ontario) K1A 0K9